

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 12 octobre 2010

Avis relatif à l'attribution d'une licence d'agence de mannequins

NOR : MTST1025477V

Un arrêté du responsable de l'unité territoriale du Pas-de-Calais de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord - Pas-de-Calais, pris le 17 septembre 2010 par délégation du préfet du Pas-de-Calais, a attribué, dans les conditions prévues à l'article R. 7123-8 du code du travail, la licence d'agence de mannequins à M. Fabrice DENDRAEN, gérant de la SARL POLA, sise 104, rue de Londres, 62250 Le Touquet.

Cette licence est accordée pour une durée de trois ans à compter du 18 septembre 2010.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars-Giélée, 59800 Lille.